



43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cie des Guides Saint-Gervais / Les Contamines Organisation– 43 rue du Mont-Blanc – 74170 SAINT-GERVAIS Association de tourisme inscrite au registre ATOUT France Affilié APRIAM IM073.10023

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez à une activité présentée par « Association Compagnie des Guides de Saint-Gervais / Les Contamines Organisation », encadrée par un professionnel de la montagne, tel qu'imposée par les usages et la réglementation.

Nom du séjour* : _____ Guide** : _____

Dates du : _____ au _____ : Montant du séjour : _____ €
par personne

Nom et Prénom du (des) participant(s) : _____

* 1 bulletin par sortie si vous souscrivez à plusieurs sorties

** A remplir si vous connaissez déjà le nom du guide encadrant (privées uniquement)

COORDONNÉES PERSONNELLES

***remplissez 1 bulletin par personne sauf si vous habitez la même adresse

Participant 1

Participant 2 (***)

Prénom(s) et Nom(s)	_____	_____
Adresse	_____	
Code Postal, Ville et Pays	_____	
Téléphone mobile(s) ou fixe	_____	_____
E-mail(s)	_____	_____
Date(s) de naissance	_____	_____

Personne(s) à contacter en cas de nécessité

Participant 1

Nom/prénom : _____ Tél : _____ Lien de Parenté: _____

Participant 2 (***)

Nom/prénom : _____ Tél : _____ Lien de Parenté: _____

Vos dossiers d'inscription seront envoyés par e-mail.

Pour les recevoir par voie postale, merci de bien vouloir cocher cette case



43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

ASSURANCE(S)

La Compagnie des guides de Saint-Gervais / Les Contamines Organisation est en capacité de vous proposer en option :

- une assurance « Annulation » propre au déplacement
- une assurance « Assistance Rapatriement » requise pour l'activité pour laquelle vous vous inscrivez

Je souscris le(s) contrat(s) suivant(s) proposé par Cie des Guides Saint-Gervais / Les Contamines

- 1) « Annulation » : 12€ par jour et par participant (pour les personnes domiciliées en Europe Occidentale + DOM-TOM)
- 2) « Recherche / Assistance / Rapatriement » (SaR) : 5€ par jour et par participant (pour les personnes domiciliées en Europe Occidentale + DOM-TOM)
- 1+2) « Annulation » + « Recherche/Assistance /rapatriement + interruption séjour » : 17€ par jour et par participant (pour les personnes domiciliées en Europe Occidentale + DOM-TOM)
- Je reconnais avoir eu connaissance du contrat « Assistance/ Rapatriement » proposé par Cie des Guides Saint Gervais / Les Contamines Organisation et de la possibilité d'y souscrire, mais **je ne désire pas y adhérer** étant assuré par mes propres moyens (**Merci de remplir le formulaire "Décharge de la garantie" sur la page suivante**)

ACOMPTE/RÈGLEMENT

Montant total du séjour		€
Acompte de 30% du montant du séjour		€
Montant des assurances		€
<p style="text-align: right;">= Montant à régler à l'inscription (Acompte 30% + Assurances) = €</p> <p style="text-align: right; color: red;">Le solde de l'inscription sera à régler 60 jours avant le départ</p>		

Je règle l'acompte demandé de la manière suivante :

- Chèque à l'ordre de « Compagnie des Guides Saint Gervais / Les Contamines Organisation »
- Espèces (1000€ maximum par paiement)
- Virement (IBAN: FR76 3000 3035 7600 0500 0889 464 – BIC : SOGEFRPP)
- Carte bancaire : un lien de paiement vous sera envoyé par mail

Participant 1 :

Afin de faciliter l'intervention des services de secours et médicaux, merci de répondre à la question ci-dessous :

Avez-vous des antécédents médicaux: Oui Non

Si oui, il est indispensable de fournir un certificat médical autorisant l'alpinisme en altitude.

Participant 2 (***) :

Afin de faciliter l'intervention des services de secours et médicaux, merci de répondre à la question ci-dessous :

Avez-vous des antécédents médicaux: Oui Non

Si oui, il est indispensable de fournir un certificat médical autorisant l'alpinisme en altitude.

Je soussigné, déclare :

- ✓ Avoir pris connaissance du programme et avoir la condition physique requise
- ✓ Avoir pris connaissance des conditions de vente (ci-jointes), et les agréer.

Fait à Le

Signature(s):

Merci de joindre une photocopie de votre carte d'identité ou passeport



Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

DÉCHARGE DE LA GARANTIE ASSISTANCE – RAPATRIEMENT – SECOURS ET SAUVETAGE

(A remplir uniquement si vous n'adhérez pas à l'option assurance assistance – rapatriement)

Vous ne souhaitez pas souscrire au contrat Assistance – Frais de recherche – Rapatriement que nous proposons. Nous devons cependant nous assurer que vous êtes bien couvert par un contrat similaire pendant votre séjour. Votre contrat d'assistance rapatriement doit comporter les garanties suivantes :

- ✓ Assistance rapatriement : c'est la garantie qui permet de vous rapatrier depuis une structure médicale.
- ✓ Frais de secours et de recherche : c'est la garantie qui permet de vous rapatrier de là où vous êtes jusqu'à la structure médicale ou le centre urbain le plus proche, et d'où votre rapatriement peut être organisé.

Notre Conseil : le montant de la garantie frais de recherche et de secours **doit être au minimum 15 000€ par personne**. Nous vous remercions de compléter et signer la lettre ci-dessous et de nous la retourner, 30 jours avant votre départ au plus tard.

Je soussigné [REDACTED] déclare expressément refuser le contrat « Assistance – frais de secours – rapatriement » proposé par la Compagnie des guides Saint-Gervais / Les Contamines organisation. J'atteste sur l'honneur être couvert pour l'ensemble de ces garanties par :

Nom de la compagnie : [REDACTED]

Sous le numéro ou la référence de contrat : [REDACTED]

En cas de nécessité, le numéro d'à contacter 24H/24 est le : [REDACTED]

Les garanties de ce contrat incluent celle de secours – sauvetage – assistance – rapatriement et cela même dans le cadre des activités haute montagne et à l'étranger.

Montant de votre garantie frais de secours et sauvetage (**15 000€ minimum**) : [REDACTED]

J'ai par ailleurs vérifié que les garanties couvrent bien la zone vers laquelle je voyage et que les personnes voyageant avec moi sous le même contrat sont bien assurées, soit (indiquez les noms et prénoms des personnes garanties par ce même contrat) :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

En conséquence, je décharge la Compagnie des guides de Saint-Gervais / Les Contamines organisation de la responsabilité de ma prise en charge en ce qui concerne les frais de secours et de sauvetage – l'assistance et le rapatriement, en cas de sinistre pendant le déroulement de mon séjour.

Fait le [REDACTED], à [REDACTED]

Nom du signataire : [REDACTED]

Signature : [REDACTED]



Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

CONDITIONS DE VENTE

INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions de vente. La cotisation annuelle est gratuite. **Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage et de l'intégralité des assurances choisies.** La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. Le solde devra être réglé 60 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 60 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation.

PRIX

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux séjours qu'il a choisi, grâce aux fiches techniques qui lui ont été fournies. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, le transport, les boissons, les taxes d'aéroports, le supplément housse à ski et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite.

De plus, veuillez noter que l'inscription tardive à nos voyages (- de 45 jours avant le départ) peut entraîner des surcoûts aériens. Le supplément correspondant est indiqué aux participants et reporté sur la facture, son paiement tient lieu d'acceptation.

Le prix est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné pour les sorties collectives. Les prix sont affichés en euros, payables en France. Si le nombre de participants est inférieur au nombre demandé (sorties collectives), il est possible de proposer le départ moyennant un supplément qui doit être accepté par tous (minimum 21 jours avant le départ) : si nous trouvons des participants supplémentaires dans le délai des 21 jours avant le départ, le supplément vous sera remboursé. **Cas particulier pour les collectives d'une durée de un ou deux jours** si le nombre de participants n'est pas suffisant nous vous tiendrons informé au plus tard 7 jours avant le départ de la course.

Dans tous les cas aucune indemnité compensatoire ne sera versée, nous ne pourrions être tenus responsables des frais de déplacements et de logements engagés.

Conformément à l'article L211-12 du code de tourisme, le prix du séjour pourra être ajusté à la hausse (jusqu'à 8%) ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre évolution de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat (ex : taxes d'embarquement, taxes de débarquement, taxes touristiques)
- des taux de change. Le taux de référence, la devise utilisée et le pourcentage par rapport au prix total du voyage sont notifiés sur la fiche du voyage concerné
- du prix de l'aérien au jour de l'achat du billet. Les prix de nos voyages étant calculés sur la base d'un vol au départ de Paris en classe économique.

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquiescer de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme une annulation/résolution de la part du(des) voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation/résolution (cf. la rubrique Annulation de votre part).

INFORMATION APRÈS INSCRIPTION

Nous accusons réception de votre inscription par retour de mail ou courrier comportant tous les renseignements utiles et indispensables.

RESPONSABILITÉ

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des événements extérieurs à nos prestations, notamment en cas de :

- Perte ou vol des papiers d'identité ou de la non-validité de ceux-ci.
- Incidents et événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à nos prestations (grève, incidents techniques ou administratifs, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages)
- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de force majeure.
- Le ou les retards subis ayant pour origine les cas cités ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne.

Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours nous ne pouvons être tenus pour responsable et redevable d'aucune indemnité, en cas de niveau insuffisant du ou des participants, de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs.

Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques et de la montagne, de la forme des participants, des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du participant.

RISQUE

Vu le caractère sportif de nos voyages, chaque participant est conscient des risques qu'il peut courir, dus notamment à l'éloignement des centres médicaux et en particulier à l'altitude. Certains de nos voyages prévoient une montée rapide en altitude et nous ne pouvons être tenus pour responsable des risques qui y sont liés. Chaque participant assume donc ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à Cie des guides de St Gervais / Les Contamines organisation, aux guides ou aux différents prestataires.

MODIFICATIONS DURANT LE SEJOUR

Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les



Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

ALEAS METEO ET CONDITIONS DE LA MONTAGNE

Le programme prévu est susceptible de changer pour s'adapter aux aléas de la météo et aux conditions de la montagne, ainsi qu'à la forme des participants. En dernier ressort le guide reste seul juge du programme qu'il peut modifier en raison d'impératifs de sécurité.

ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. En cas de désistement à plus de 90 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées intégralement sauf retenue d'une somme forfaitaire de soixante-cinq euros (65 €) par personne, plus le coût de l'assurance (si vous avez souscrit à l'option assurance).

A partir de 90 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

Si l'annulation survient entre 90 et 61 jours avant le départ, il sera retenu 35 % du prix du séjour.

Si l'annulation survient entre 60 et 31 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du prix du séjour.

Si l'annulation survient entre 30 et 14 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du prix du séjour.

Si l'annulation survient moins de 14 jours avant le départ, il sera retenu la totalité du prix du séjour.

L'assurance Annulation (la vôtre ou celle souscrite auprès de la Compagnie) retiendra la date de survenance du fait générateur de l'annulation et tout sinistre doit être déclaré par téléphone ou par courrier dans un maximum de 5 jours ouvrés à l'assurance.

Pour certains voyages nécessitant l'achat de billets d'avion non remboursables et non échangeables, le montant de ce billet restera dû même pour une annulation à plus de 90 jours du départ. Tout acompte émis à l'avance pour la réservation des repas, hôtels, ... ne seront pas remboursés (sauf si vous trouvez un remplaçant).

La prime d'assurance, les frais de visa, de passeport et de vaccins, ainsi que les frais de transport jusqu'au lieu de départ et de retour au domicile ne sont remboursables.

Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrant du séjour, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité de votre part d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

Les annulations de séjour, quelle que soit la date, ne dispensent pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition. Votre non-présentation au rendez-vous n'ouvre droit à aucun remboursement.

De notre part

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées (hormis les assurances qui nous ont été facturées à la souscription).

D'autre part, nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date prévue.

Si le nombre de participants est inférieur au nombre demandé, il est possible de proposer le départ moyennant un supplément qui doit être accepté par tous (minimum 21 jours avant le départ) : si nous trouvons des participants supplémentaires dans le délai des 21 jours avant le départ, le supplément vous sera remboursé.

Cas particulier pour les collectives d'une durée de un ou deux jours si le nombre de participants n'est pas suffisant nous vous tiendrons informé au plus tard 7 jours avant le départ de la course. Dans tous les cas aucune indemnité compensatoire ne sera versée, nous ne pourrions être tenu responsables des frais de déplacements et de logements engagés.

MODIFICATION DE DATE

Toute demande de modification d'inscription (changement de date ou d'activité) doit impérativement être confirmée par écrit, **Le montant des frais de modifications de date s'élève à 30€ par personne (non remboursables)**. La demande de modification d'inscription sera acceptée sous réserve de places disponibles.

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à votre responsabilité civile « vie privée ». Il est indispensable de posséder une R.C (rapatriement assistance).

Nous vous proposons le contrat EUROP ASSISTANCE. Un extrait des conditions générales des garanties vous sera communiqué sur demande avant de vous inscrire.

Tarif des assurances : Annulation + Rapatriement, Assistance + interruption séjour: 17€/jour // Annulation + bagages : 12€/ jour // Rapatriement : 5€ / jour.

Si vous ne désirez pas souscrire à notre assurance rapatriement, nous vous demanderons alors de nous communiquer les garanties et coordonnées de votre propre assurance. **Le montant de l'assurance n'est jamais remboursable. Être couvert en assurance rapatriement et assistance est obligatoire pour participer à nos séjours.**

TRANSPORT AERIEN

Sauf mention contraire, précisée sur la convocation, les passagers sont convoqués au comptoir aéroport 2h30 avant le décollage sur les vols affrétés (ou charters) et 2h avant le décollage sur les vols réguliers. L'heure limite d'enregistrement varie selon les compagnies, l'heure limite d'enregistrement est dûment mentionnée sur le plan de vol ou la convocation et devra donc être respectée. Compagnie des guides de Saint Gervais / Les Contamines Organisation ne peut



Compagnie des guides
SAINT-GERVAIS
LES CONTAMINES
Organisation

43 RUE DU MONT-BLANC
74170 SAINT-GERVAIS
04 50 47 76 55

WWW.GUIDES-MONT-BLANC.COM
CONTACT@GUIDES-MONT-BLANC.COM

être tenu responsable et ne pourra prendre en charge quelque frais que ce soit si un passager se voyait refuser l'enregistrement pour présentation au-delà de l'heure limite d'enregistrement. Le passager sera considéré comme absent et ne pourra prétendre au remboursement du billet non utilisé. Chaque compagnie aérienne adopte sa propre politique en matière d'articles non autorisés dans les bagages, le voyageur devra prendre connaissance des conditions du contrat de transport.

BAGAGES

Bagages à main ou en cabine: chaque compagnie à sa propre politique. De manière générale, par passager, un seul bagage cabine est autorisé, dont le périmètre ne doit pas excéder 115cm et le poids n'excède pas 5kg. Ce bagage reste sous la responsabilité du voyageur. Le poids maximal autorisé des bagages varie suivant les compagnies (franchise de 15 à 20kg par personne selon les séjours). Le complément doit servir à l'acheminement du matériel collectif. Le nombre de bagages ne doit pas dépasser 1 unité par participant. La compagnie aérienne est seule responsable des bagages que vous lui confiez durant le transport. En cas de perte, retard ou détérioration de vos bagages c'est uniquement auprès d'elle qu'il vous incombe d'effectuer les démarches nécessaires. Vos bagages sont souvent transportés par des moyens rudimentaires (galerie de 4x4, mules, pulka...). En cas d'endommagement Compagnie des guides de Saint Gervais/ Les Contamines Organisation ne pourra étudier aucune réclamation à ce sujet.

PHOTOS ET VIDEOS

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication de Compagnie des guides de Saint Gervais / Les Contamines Organisation (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à Compagnie des guides de Saint Gervais / Les Contamines Organisation.

LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai de 15 jours après la date du retour et sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bonneville.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux